



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1932

Edition PDF du 21 novembre 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1931 du 7 novembre 2011

Dans ce numéro

Haltérophilie monétaire (André Gavillet)

Le franc fort, une mise à l'épreuve pour les partenaires sociaux

«Nous étions au bord du gouffre...» (Jean-Pierre Ghelfi)

Dette publique, monnaie, économie: et si la crise n'était plus maîtrisable

La concordance aux mains des épiciers (Jean-Daniel Delley)

La formule magique ne s'applique qu'aux partis décidés à travailler ensemble malgré leurs divergences: l'UDC s'en exclut

Concurrence: le gouvernement s'affranchit des lobbies (Albert Tille)

Une révision judicieuse de la loi sur les cartels confrontée à une double opposition

Mettre Novartis au régime de la responsabilité sociale (Lucien Erard)

La «destruction créatrice» chère à Schumpeter ne peut ignorer la prise en charge des coûts

La Suisse, terre d'asile des réfugiés fiscaux du commerce des matières premières (Federico Franchini)

«Swiss Trading SA», un ouvrage révélateur de la Déclaration de Berne préfacé par Bernard Bertossa

Réinventer l'Etat pour affronter la mondialisation et maîtriser l'innovation (Jean-Daniel Delley)

«Repenser l'Etat. Pour une social-démocratie de l'innovation», un livre de Philippe Aghion et Alexandra Roulet (Seuil 2011)

Haltérophilie monétaire

André Gavillet • 14 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18967>

Le franc fort, une mise à l'épreuve pour les partenaires sociaux

Les variations du taux de change sont irritantes comme les décisions d'un arbitre partial. Elles faussent le jeu et n'admettent pas les recours. On croyait les frontières physiquement abolies et les guérites douanières vides, mais les grandes surfaces et leurs enseignes recréent des limites nationales visibles; le taux de change est inscrit dans le paysage.

La difficulté majeure tient au fait qu'il n'y a pas de compensation simple. Ce que les uns gagnent à l'importation ne permet pas d'indemniser ce que les autres perdent à l'exportation. L'acheteur d'une voiture neuve au prix abaissé ne partage pas son rabais avec un travailleur au chômage partiel. L'impossibilité de balancer gain et profit écarte les solutions politiques simples.

Esquisse de solutions provisoires

Le sparadrap

Pour des raisons de solidarité évidentes, il convient d'intervenir auprès des industries réellement et sévèrement touchées et de les aider à ne pas supprimer d'emplois. Après hésitation, le Conseil fédéral et le Parlement ont retenu comme priorité le soutien à l'assurance-chômage

(500 millions), pour que puisse être prolongé le chômage partiel.

Mesure sociale et bien adaptée, mais provisoire. Que faire quand la durée d'indemnisation sera épuisée et le taux de change toujours aussi élevé?

L'assurance

On pourrait étudier une extension de l'application de la loi sur les risques à l'exportation. Mais comment en définir les bénéficiaires? Il est possible de repérer un gros contrat, par exemple dans l'industrie des machines, que le taux de change condamne comme hors des normes de concurrence. Mais comment tenir compte de la perte de marge que subit une petite PME? La diversité des situations rend difficile une extension de l'assurance, dont il faudrait de surcroît assurer le financement.

Prélèvement douanier

La protection de l'agriculture a incité le législateur à prévoir, dans certains domaines, tel le blé, une taxe douanière dont le rendement est restitué à l'organisation de la branche. Dans l'économie d'après-guerre, la Suisse avait même prévu de demander, aux importateurs de vin par exemple, de prendre en charge la récolte indigène pour avoir le droit d'écouler en Suisse le vin importé.

Cette procédure semble équitable: elle n'oppose pas importateur et exportateur, comme dans le problème du taux de change. Mais elle appartient au passé, elle fit partie du démantèlement de l'économie de guerre, notamment agricole. La Suisse qui négocie à l'OMC ne peut s'y accrocher. On s'y réfère donc pour mémoire.

BNS

La Banque nationale, après avoir essayé, telle une grenouille, de soutenir l'euro, a choisi une politique plus à la portée de ses moyens, à savoir maintenir le taux de l'euro à 1.20 fr. L'opération a, à ce jour, réussi. Mais le taux est jugé par les exportateurs trop élevé – et l'on ne sait pas s'il pourrait être maintenu dans des circonstances plus mouvementées.

Emplois et dividendes

Il faut ajouter à la liste la réaction de patrons remettant en cause les conditions de travail et proposant le paiement des frontaliers en euros ou l'augmentation non payée de la durée de travail ou encore planifiant une délocalisation.

Ce comportement sera répercuté de manière directe par la bourse. Le patron de Lonza en a donné une provocante illustration.

Depuis ont été annoncées des suppressions d'emplois chez

Novartis, Kudelski, Bobst, Alpic, UBS, Credit Suisse. Ces exemples de haut niveau laissent présumer que la houle sera forte.

Dans cette optique, relevons qu'une mesure fiscale abaissant l'impôt de toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas touchées par cette problématique, serait une absurdité ou une provocation. Certains

parlementaires libéraux-radicaux l'ont pourtant proposée.

La solution ne sera pas arithmétique ni univoque. Toutes les pistes doivent être reprises. Le nécessaire accord des partenaires sociaux ne sera pas un simple effet de «bonne volonté». Il résultera d'une échelle de valeurs. Assurer la pérennité d'une entreprise est légitime et

correspond à l'intérêt de celles et ceux qui y travaillent. Mais à quel prix? Il ne saurait y avoir de soutien qui maintienne les dividendes et alourdisse les conditions de travail.

La véritable solution dépend du rôle social que les partenaires attribuent à l'entreprise. Il faut souhaiter qu'à l'échelle nationale ils donnent l'orientation.

«Nous étions au bord du gouffre...»

Jean-Pierre Ghelfi • 20 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19008>

Dette publique, monnaie, économie: et si la crise n'était plus maîtrisable

Ce n'est, bien sûr, qu'une hypothèse. Mais elle mérite d'être examinée de près tant ses conséquences pourraient être terribles, en Suisse aussi. L'hypothèse est que les digues que tentent de dresser depuis bientôt deux ans les 17 pays de la zone euro pour éviter une contagion de la crise des dettes dites souveraines – en français, les dettes publiques – finissent toutes par céder, créant ainsi un chaos indescriptible, qui commencerait par les monnaies, qui s'étendrait inévitablement à l'économie et pourrait finir par toucher le politique et les institutions démocratiques.

Dans le *Tages-Anzeiger* Constantin Seibt, sous le titre «*La fin de la classe moyenne*»², décrit ce qu'il pourrait advenir de nos

emplois et de nos comptes si les marchés financiers et les Etats se «*crashaient*» parmi. Plus le temps passe, plus cette perspective ne peut être exclue. La raison en est que la défiance marquée par les marchés financiers ne cesse de s'étendre.

Au départ, c'était la Grèce qui posait problème. Ensuite ce furent l'Irlande et le Portugal. Puis l'Espagne et l'Italie. Maintenant c'est la France – le taux d'intérêt que l'Etat français doit payer sur ses nouveaux emprunts est désormais le double de celui de l'Etat allemand!. En attendant la Belgique et les Pays-Bas. Et au bout du compte, lorsqu'il ne restera que l'Allemagne pour assumer toutes les garanties accordées depuis deux ans par la zone euro, le dernier pilier solide cèdera à son tour.

Il faut se rendre compte que

les marchés financiers ont désormais changé de perspective. Au départ, il s'agissait d'attirer l'attention sur le cas particulier d'un pays lourdement endetté. Maintenant, les marchés se comportent comme s'ils évaluent tous les pays à leur valeur de liquidation. Les responsables financiers et les comptables des entreprises connaissent bien la différence essentielle entre valeur de continuation et valeur de liquidation. Dans le premier cas, on part de l'idée que la valeur d'une entreprise est déterminée par sa rentabilité. Elle vaut donc davantage que la valeur intrinsèque de chacun de ses composants. Dans le second cas, l'entreprise ne vaut plus que ce que sa mise aux enchères peut rapporter. C'est-à-dire, souvent, une misère.

Évalués à leur valeur de liquidation, les échafaudages de crédits à l'échelle nationale,

européenne, voire mondiale se mettent à vaciller. Prenons le cas de la Grèce. La faillite éventuelle de ce pays, son «*défait*», serait grave pour les instituts financiers étrangers (banques, assurances, fonds de pension) qui ont souscrit aux emprunts publics, mais serait dramatique pour les instituts financiers grecs qui comptent parmi les principaux souscripteurs de ces mêmes emprunts. Effacer une partie de la dette grecque équivaut donc à supprimer une part importante des avoirs des banques grecques, ce qui compromet l'épargne des habitants de ce pays et le financement de son commerce et de son industrie. D'où le fait que les plans de sauvetage de la Grèce prévoient à la fois une réduction de sa dette publique et une recapitalisation de son secteur bancaire.

Ce qui peut être organisé à relativement petite échelle – la Grèce – ne peut être étendu à l'ensemble de la zone euro, car les montants seraient gigantesques. Ainsi, lorsque des doutes apparaissent sur la capacité d'un pays d'assurer le service de sa dette (paiement des intérêts et remboursement), il faut examiner si et dans quelle mesure les banques (nationales et étrangères) peuvent faire face au défaut partiel d'un pays et, de plus en plus, aux défauts partiels de plusieurs pays. A ce taux-là, tous les instituts financiers, même ceux considérés comme les plus solides, vont finir par être ébranlés sur leurs bases.

On se met à osciller entre

prophéties autoréalisatrices (DP 1922³) et logiques antagonistes. Les marchés financiers s'inquiètent sans doute à juste titre des accumulations excessives de dettes publiques. Mais comment y répondent-ils? Ils couvrent leurs craintes par une majoration de la «*prime de risque*», c'est-à-dire par une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts publics. Cette hausse des taux d'intérêt renchérit le coût du service de la dette, ce qui mécaniquement augmente les doutes sur la capacité des Etats à y faire face. Et plus les craintes sont grandes, plus les primes de risque s'élèvent, et ainsi de suite.

Pour tenter de ramener le calme sur les marchés financiers, les gouvernements européens ont instauré des politiques dites de rigueur ou d'austérité. L'objectif est évidemment de montrer aux marchés financiers qu'ils tiennent compte de leurs avertissements. Fini le temps où les gouvernements financent leurs projets par l'emprunt. Fini le temps où l'on vit au-dessus de ses moyens. Mais austérité rime plutôt avec frugalité qu'avec croissance. Et voilà que les marchés financiers, loin d'être rassurés, redoublent d'inquiétude. Car l'absence de croissance, voire la récession, rend encore plus lourd le poids des dettes publiques par rapport au produit national. Elle renforce donc le risque que les Etats ne parviennent pas à dégager des excédents suffisants pour réduire le poids relatif de leur dette. Au fond, dans le contexte actuel,

Dans «La Vie économique»

Le numéro de novembre de la revue publiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie vient de paraître. Le thème du mois: «Sortir de la crise de l'euro»⁴ (les articles sont disponibles en ligne).

quoi que fassent les gouvernements, ils ont tout faux.

Il ne faudrait pas croire, pour autant, que les marchés sont cohérents. Manifestement, ils courent deux lièvres à la fois. D'un côté, les hausses des taux d'intérêt qu'ils imposent poussent les gouvernements vers la compression des dépenses. D'un autre côté, ces mêmes marchés s'effraient de cette austérité qui réduit la capacité des Etats à assumer la charge de leurs emprunts.

Enfin, comment ne pas relever et souligner qu'on peut certes montrer du doigt certains gouvernements qui ont trop longtemps vécu au dessus de leurs moyens. Mais il ne faudrait pas en déduire que lesdits marchés sont des parangons de vertu, de lucidité, de clairvoyance ou d'intelligence. Ils n'ont en effet pas hésité, durant des décennies, à prêter à qui mieux mieux des milliards et des milliards d'unités monétaires. Ils réalisaient de bonnes affaires, et les bonnes affaires ne se refusent pas. Mais aujourd'hui, ils prennent

peur de leurs audaces passées. Une peur qui paralyse l'analyse et conduit à prendre des décisions soudaines et intempestives qui aggravent les maux au lieu de les soigner.

Il est plus que temps d'expliquer aux marchés qu'ils devraient faire une pause pour prendre le temps de la réflexion. Vœu pieux tant il est évident que les marchés sont incapables de réflexion. Mais qu'y a-t-il au bout de ce chemin? Une issue qu'on peut craindre dramatique et qui fait inévitablement penser à une phrase devenue célèbre (que Google attribue à différents anciens chefs d'Etat, en particulier à l'ancien président

de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny): *«Nous étions au bord d'un gouffre, nous avons fait un grand pas en avant»*.

PS: La situation actuelle est si grave et ses conséquences potentielles si terribles que certains tentent de s'en tirer par des pirouettes, du genre *«il suffit que la Banque centrale européenne (BCE) décide de racheter les dettes anciennes des Etats et/ou de souscrire leurs nouveaux emprunts pour que les marchés financiers se calment»*. La théorie tient la route. La pratique moins. De telles interventions de la BCE seraient contraires aux traités européens. L'Allemagne ne

veut pas en entendre parler, pour la (très) bonne raison que les gouvernements n'auraient plus aucune raison de freiner ou réduire leur endettement. Même en faisant l'hypothèse, probablement peu réaliste, qu'une modification de la gouvernance financière de l'Union européenne soit décidée, le délai de sa mise en œuvre serait probablement suffisant pour effectuer le *«grand pas en avant»* évoqué précédemment. Et, à l'intention des europhobes, la Suisse, toute indépendante et autonome qu'elle soit, est tout autant concernée par cette problématique que tous nos voisins.

La concordance aux mains des épiciers

Jean-Daniel Delley • 9 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18932>

La formule magique ne s'applique qu'aux partis décidés à travailler ensemble malgré leurs divergences: l'UDC s'en exclut

«Attendons le résultat des élections au Parlement». C'est ainsi que dans un premier temps, les partis ont réussi à éluder la question de la composition du Conseil fédéral. Depuis le 23 octobre, on n'y voit guère plus clair, si ce n'est que tout le monde ne jure que par la concordance. Cette unanimité sémantique camoufle mal la confusion des esprits et les ambitions de chacun.

Il faut restaurer la concordance, proclame la NZZ (15.10), une formule qui a fait ses preuves. Et il n'y a pas de concordance sans deux sièges attribués à l'UDC, poursuit-elle: dans le cadre de la démocratie directe, l'intégration des principales forces politiques au gouvernement est un gage de stabilité. Même le socialiste Rudolf Strahm se rallie à l'idée qu'on ne peut marginaliser plus d'un quart de l'électorat (*Tages-Anzeiger*, 01.11); *«les démocrates doivent faire preuve d'un esprit de compromis»* dit-il, même si leur réticence à accorder un deuxième siège à l'UDC est compréhensible.

La NZZ ajoute cependant que la concordance oblige: elle ne tolère pas de ses acteurs qu'ils manifestent une opposition systématique. Et avec Strahm, elle admet que le chantage exercé par l'UDC – ses statuts prévoient l'exclusion d'un candidat non officiel qui accepterait son élection est démocratiquement intolérable et incompatible avec la liberté de choix du Parlement.

Etrange position que celle qui tout à la fois constate l'inaptitude de l'UDC à pratiquer la concordance et lui en concède les avantages. Car ce parti a fait du refus du compromis son cheval de bataille. Muré dans une

opposition systématique, il dénonce à chaque occasion la mollesse – quand ce n’est pas la trahison – de ses adversaires et des autorités. En matière de politique étrangère, l’UDC sabote avec constance les relations de la Suisse avec l’Europe, au nom d’une souveraineté rêvée qui ne pourrait que conduire le pays à la paralysie. Sa récente attaque frontale ²⁷ contre la libre circulation en témoigne et justifie à elle seule de tenir éloigné ce parti des responsabilités gouvernementales. La formule dite magique – 2/2/2/1 – à laquelle se réfère l’UDC pour

exiger deux sièges est bien une règle arithmétique. Mais cette règle ne s’applique qu’aux formations politiques décidées à travailler ensemble malgré leurs divergences. Or l’UDC privilégie les divergences, elle les cultive avec ardeur et en vit.

Secouée par son recul lors des dernières élections, l’UDC cherche à donner d’elle-même une image plus policée. Exit la candidature du chef de son groupe parlementaire Kaspar Baader, parfait représentant de la rigidité et de l’intransigeance du parti. Et voilà que défilent des magistrats cantonaux, la

plupart inconnus au bataillon, mais censés être «*présentables*». Or la participation de l’UDC au gouvernement n’est pas d’abord une affaire de personnes qui seraient plus ou moins aptes à l’exercice collégial du pouvoir. C’est l’UDC elle-même qui, par son refus de collaborer à des solutions de compromis, par le mépris dans lequel elle tient ses adversaires, se met en position d’inaptitude. Aux autres partis d’en tirer enfin les conséquences et de former le gouvernement sur la base d’une concordance digne de ce nom, sans représentants de l’UDC.

Concurrence: le gouvernement s’affranchit des lobbies

Albert Tille • 19 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19000>

Une révision judiciaire de la loi sur les cartels confrontée à une double opposition

On ose à peine y croire. Le Conseil fédéral annonce une modification majeure ⁵ de la loi sur les cartels malgré l’hostilité conjuguée d’economiesuisse ⁶ et celle, plus inattendue, de l’Union syndicale ⁷.

Pratiquement seule en Europe, la loi suisse n’interdit pas les cartels. Elle se borne à en combattre les abus. Cette règle lénifiante impose à la Commission de la concurrence (Comco) de prouver, après d’interminables enquêtes, qu’une entente a des conséquences importantes et

dommageables.

Le gouvernement propose d’abandonner ce *Sonderfall* helvétique. L’interdiction des cartels sera la règle. Les entreprises touchées pourront y échapper si elles apportent la preuve qu’une entente est bénéfique à l’ensemble de l’économie du pays. Le fardeau de la preuve change de camp.

L’innovation est de taille. Elle est la retombée positive de la crise monétaire. L’envolée du franc aurait dû, logiquement, abaisser le prix des marchandises importées. Mais les ententes verticales entre fabricants étrangers et les importateurs ont privé les consommateurs de cet

avantage. La différence scandaleuse entre le prix des achats en Suisse et dans les pays voisins a provoqué la grogne populaire (DP 1924 ⁸), le tourisme des achats et a convaincu le gouvernement d’agir.

Les méfaits du franc fort ont actualisé et souligné un dysfonctionnement endémique de notre économie. La Suisse est un îlot de cherté au milieu de l’Europe. Pour faire pression sur les prix, Doris Leuthard est parvenue à imposer le principe du «*Cassis de Dijon*» ⁹. Cet alignement sur les normes européennes devait faciliter les importations et permettre, pour les Suisses, des

économies évaluées à deux milliards par année. Ces espoirs semblent s'évanouir. Une enquête que le Seco refuse de publier donnerait des résultats plus que médiocres. La solidité des ententes verticales a annulé l'effet supposé de l'abolition des obstacles techniques aux échanges. Ce sont donc bien aux cartels qu'il faut s'attaquer.

Sous son étiquette libérale, mais traditionnellement

hostile à un renforcement des règles de concurrence, economiesuisse reproche au Conseil fédéral d'agir sous la pression du franc fort, une urgence qui serait mauvaise conseillère. L'Union syndicale, quant à elle, tourne le dos à la défense du pouvoir d'achat. Et pourtant, tous les salariés sont des consommateurs.

Le gouvernement a présenté les grandes orientations de sa réforme. Il la précisera dans un message annoncé pour le

début de l'an prochain. Il laisse entendre que les détails d'application, notamment concernant le fardeau de la preuve, seraient réglés par ordonnance. De son côté, economiesuisse ne cache pas qu'elle sera attentive aux débats parlementaires et à la manière dont l'autorité appréciera l'impact de ses décisions.

Le Sonderfall Schweiz s'affaiblit. Ne l'enterrons pas trop vite.

Mettre Novartis au régime de la responsabilité sociale

Lucien Erard • 18 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18993>

La «destruction créatrice» chère à Schumpeter ne peut ignorer la prise en charge des coûts

L'émission *Infrarouge*¹⁰ a parfaitement mis en lumière le conflit d'intérêt qui oppose les employés de Novartis à Gland et le géant pharmaceutique bâlois.

D'un côté des travailleurs motivés qui ne comprennent pas la fermeture d'une entreprise manifestement rentable. De l'autre une entreprise qui affirme pouvoir produire meilleur marché ailleurs: une filiale allemande du groupe est capable d'assurer la production de Nyon avec son effectif actuel, a révélé son représentant.

C'est donc que Novartis a investi outre-Rhin dans des équipements plus performants avec probablement des

économies substantielles de main-d'œuvre. Que cette filiale dispose de capacités de production ou que celles-ci aient été planifiées, elle peut aujourd'hui assurer l'équivalent de la production suisse à meilleur compte. Dans la mesure où elle n'a pas besoin de personnel supplémentaire, le coût marginal de cette fabrication supplémentaire est quasi nul. En d'autres termes, les coûts fixes, et en particulier l'amortissement des investissements, vont se répartir sur de plus grands volumes de production, abaissant non seulement les coûts de la production transférée en Allemagne, mais de l'ensemble de la production de l'usine. Comparer les seuls coûts moyens entre Nyon et l'Allemagne n'explique donc probablement que très partiellement la décision de Novartis, qui attend de ce

transfert des gains bien supérieurs.

Pour affronter la compétition internationale, Novartis se doit d'innover et de rationaliser sa production. L'histoire industrielle n'est qu'une suite d'adaptations qu'il est vain de vouloir contrecarrer.

Par contre, la prise en charge des coûts de ces adaptations ne peut incomber aux seuls salariés concernés et à la collectivité, alors que les actionnaires et les dirigeants en récoltent les bénéfices. Par cette opération, Novartis externalise des coûts. Des coûts humains d'abord que l'émission a bien documentés. Des coûts économiques ensuite pour les employés concernés, mais aussi à charge des assurances sociales – chômage, AVS, AI – et pour les collectivités – pertes fiscales, aide sociale. Novartis

aurait-elle pris cette décision si elle avait dû assumer elle-même ces coûts? Il est permis d'en douter.

Dès lors il faut mettre en place des mécanismes qui obligent les entreprises à assumer leur responsabilité sociale dans la région et le pays où elles travaillent et s'enrichissent. Par exemple en imposant des

négociations entre les partenaires sociaux lors de licenciements collectifs et en réglant par la loi les obligations de l'entreprise lorsqu'elle ne connaît pas de réelles difficultés, ou, comme c'est le cas en Suède¹¹, en le prévoyant dans des conventions collectives. Si le maintien des emplois ne se révèle pas possible, devraient

être exigés le reclassement du personnel licencié, le maintien des revenus et des avantages acquis et le financement de la retraite anticipée. Faute d'accord entre les partenaires sociaux, pourquoi ne pas prévoir un impôt spécial qui couvre ces coûts, au moins jusqu'à concurrence des bénéfices des trois ou cinq prochaines années?

La Suisse, terre d'asile des réfugiés fiscaux du commerce des matières premières

Federico Franchini • 13 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18957>

«Swiss Trading SA», un ouvrage révélateur de la Déclaration de Berne préfacé par Bernard Bertossa

La multinationale Glencore, leader de l'extraction et du commerce de matières premières, a son siège à Baar (ZG) où sont enregistrées¹⁴ dix-sept filiales du groupe. Selon une étude publiée récemment, elle est la plus importante société helvétique hors du secteur des banques et sociétés d'assurance (DP 1920¹⁵).

Glencore est actuellement très critiquée: son chiffre d'affaires¹⁶ exorbitant n'est pas sans rapport avec des pratiques douteuses dans les pays en développement. Soupçonnée d'utiliser des astuces fiscales pour éviter des payer des impôts dans certaines pays pauvres et de rapatrier ses bénéfices, Glencore doit également

répondre à des accusations qui lui arrivent depuis les quatre coins de la planète. Des accusations portées également contre ses filiales étrangères, comme la congolaise Katanga Mine Limited (KML). Cette dernière, contrôlée à 74% par Glencore, violera¹⁷ systématiquement les droits de l'homme et les standards environnementaux.

Pourtant Glencore n'a aucune responsabilité juridique. Comment le droit suisse pourrait-il empêcher de telles situations?

«Droit sans frontières»

Glencore n'est qu'un exemple. D'autres multinationales suisses (Nestlé¹⁸, Syngenta¹⁹, Axpo²⁰, Roche²¹, par exemple) sont accusées de violer les droits humains et les standards environnementaux dans les pays en développement. Une situation scandaleuse qui nuit gravement à la réputation de

notre pays. En Suisse, pays qui abrite le plus grand nombre de multinationales par habitant au monde, on est confronté à un vide législatif. Les sociétés helvétiques qui ne respectent pas les critères sociaux et environnementaux dans des pays étrangers ne doivent pas rendre compte aux autorités de la Confédération.

Pour donner à la législation helvétique les moyens nécessaires pour juger ces cas, une coalition d'ONG a récemment lancé la campagne «Droit sans frontières²²». La globalisation du commerce n'a pas été accompagnée par une mondialisation du droit. L'autorégulation des entreprises ne suffisant pas, Droit sans frontières demande au Conseil fédéral et au Parlement de créer des bases légales plus contraignantes qui permettront également aux victimes d'accéder à la justice.

La séparation juridique entre maisons mères et filiales doit être levée.

Le secteur du négoce de matières premières

Ce secteur qui se caractérise par une grande opacité et par les risques qu'il fait courir aux hommes et à la nature, est en train de devenir la «*prochaine plaie de la Suisse*».

L'ouvrage²³ publié par la Déclaration de Berne (DB) lève le voile sur cette branche très méconnue et qui est désormais l'un des plus importantes de l'économie suisse.

Notre pays abrite des centaines de sociétés actives dans le négoce, à Zoug et à Genève notamment. Ces sociétés génèrent 3% du PIB; entre 1999 et 2009, elles ont multiplié par quinze leur chiffre d'affaires. On estime qu'elles contrôlent 15 à 25% du commerce mondial des matières premières. Comme elles opèrent surtout dans des zones fragiles, des régions politiquement instables ou des pays en guerre, les cas de non-respect des droits de l'homme et de la nature sont nombreux.

On retrouve par exemple des sociétés impliquées dans l'accaparement de terres (DP 1913²⁴). D'autres sont accusées d'avoir pollué d'énormes territoires en Afrique. C'est le cas du négociant en pétrole lucernois Trafigura, troisième société suisse par son chiffre d'affaires. Elle a été condamnée²⁵ pour avoir transporté en Côte d'Ivoire des milliers de tonnes de déchets

occidentaux fortement polluants. Des milliers de personnes ont été contaminées, et au moins dix-sept sont mortes.

Une fiscalité en question

Les activités de ces multinationales n'ont pas seulement des impacts sociaux et environnementaux négatifs sur les pays pauvres. Par leur politique systématique de soustraction fiscale, elles privent ces pays des ressources nécessaires à leur développement. Or la Suisse participe à ce pillage par le biais d'une fiscalité très basse qui attire ces sociétés dans notre pays. Zoug est l'exemple le plus connu. La loi fiscale favorise la présence des holdings et des sociétés de domicile (sociétés boîte aux lettres dépourvues de toute activité commerciale sur le territoire suisse). Une holding ne paie pas l'impôt cantonal sur les bénéfices; elle se limite à verser une contribution de 0,114% (chiffre calculé pour une holding qui dispose d'un capital et de réserves de deux millions).

Une société mère, la holding Glencore International AG par exemple, détient des parts de capital dans d'autres filiales juridiquement indépendantes. Glencore s'implante dans un paradis fiscal, en l'occurrence Zoug, de manière à exonérer ses bénéfices ainsi que ceux de ses filiales qui y sont transférés. Toute une série de techniques d'optimisation fiscale (plus ou moins légales) permettent de transférer les bénéfices d'un pays en développement à Zoug:

échanges intragroupes ou transactions fictives, manipulation des prix visant à diminuer les revenus d'une filiale là où la taxation est plus haute. En Suisse, la législation permet aux sociétés de ne pas documenter leurs transactions internes.

La filiale de Glencore en Zambie, la Mopani Copper Mine (MCM), est accusée²⁶ d'avoir gonflé les coûts d'exploitation d'une mine, déclaré une production de cobalt «*étonnamment trop faible*» et vendu du cuivre à un prix plus bas que celui du marché à son seul client: Glencore. De ce fait MCM ne paie aucun impôt sur les bénéfices à l'Etat zambien, bénéfices qui sont pourtant transférés à la maison mère, à Zoug. Une étude évalue à 400 à 440 milliards de dollars les pertes fiscales annuelles pour les pays en développement. Ces derniers sont donc atteints doublement: par la destruction de leur environnement et le pillage de leurs richesses d'une part; par la fraude fiscale d'autre part.

L'ouvrage de la DB, la campagne *Droit sans frontières* et une récente attention des médias ont sonné l'alarme. La Suisse, plaque tournante de ces activités de négoce de matières premières, doit de se doter d'une législation plus contraignante, exigeant une plus grande transparence fiscale pour ces sociétés. En particulier les liens de propriété et les propriétaires ultimes de toutes les entreprises devraient être connus. Par ailleurs les

cantons devraient rendre publics les taux d'imposition dont bénéficient ces entreprises.

Des pressions internationales pourraient pousser à l'édiction d'une telle législation. Les Etats-Unis et l'Union

européenne sont en train d'adopter des lois visant à garantir une plus grande transparence financière dans le secteur du négoce des matières premières. Pour stopper l'hémorragie fiscale que leur font subir les paradis

fiscaux, ils devraient contribuer à régler les pratiques de transfert des bénéfices.

La Suisse saura-t-elle prendre l'initiative ou ne réagira-t-elle que le dos au mur, comme dans le cas du secret bancaire?

Réinventer l'Etat pour affronter la mondialisation et maîtriser l'innovation

Jean-Daniel Delley • 17 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18981>

«Repenser l'Etat. Pour une social-démocratie de l'innovation», un livre de Philippe Aghion et Alexandra Roulet (Seuil 2011)

La crise de 2008 a mis en évidence l'incapacité des marchés à maintenir ou rétablir les déséquilibres économiques et financiers. Plutôt qu'une main invisible qui assurerait la rationalité des comportements individuels, il faut parler d'un mal voyant qui rectifie la direction de sa marche chaque fois qu'il heurte un obstacle.

Un mal voyant qui de plus doit être secouru par l'Etat quand l'apoplexie le guette: voir les centaines de milliards injectés par les pouvoirs publics pour éviter l'effondrement de l'économie mondiale. Mais paradoxalement, les pouvoirs publics ne jouissent pas de la confiance de leurs populations. Et la gauche ne profite pas de cette situation, comme le montrent les résultats des dernières

élections fédérales. Le débat entre les partisans du plus d'Etat et ceux qui au contraire misent sur son amaigrissement semble sans issue.

Philippe Aghion, un économiste français qui enseigne à Harvard et à l'Ecole d'économie de Paris – il fut aussi conseiller de Segolène Royal – et Alexandra Roulet proposent de sortir de cette impasse en repensant le rôle de l'Etat. Car une politique keynésienne de relance par la dépense ne fonctionne plus dans une économie ouverte et basée sur l'innovation. De même l'Etat providence classique est mal armé pour accompagner les individus confrontés aux aléas de cette nouvelle économie. Quant au projet néolibéral de désengagement de l'Etat, il abandonne les plus fragiles et néglige l'impact des décisions des entreprises sur le capital humain, l'environnement et le climat social.

Dans un bref ouvrage¹² à

l'enseigne de la *République des idées*¹³, ces auteurs esquissent les contours de cet Etat renforcé et réinventé. L'originalité du propos tient au fait qu'ils appuient leurs propositions sur le *benchmarking*, des comparaisons internationales qui permettent de dégager les facteurs de réussite économique et sociale.

Pas de croissance zéro ni de protectionnisme pour sauver la planète et les emplois dans les pays industrialisés, mais au contraire une croissance portée par l'innovation, le dialogue social, l'investissement public, une fiscalité plus juste mais qui ne décourage pas l'investissement: tel est le programme inspiré par les résultats des pays qui réussissent, en premier lieu les pays scandinaves. Priorité à la formation, de la petite enfance à l'université; toutes les données attestent d'une forte corrélation entre croissance et quantité et qualité de la formation. La santé ensuite,

qui n'est pas d'abord source de dépenses mais créatrice de valeur et de croissance. Les flux migratoires pour lesquels il faut améliorer les capacités d'accueil et d'intégration et qui seuls peuvent compenser le vieillissement de nos sociétés. Une politique industrielle qui soutient la création d'entreprises innovantes.

Les auteurs montrent qu'une économie ouverte n'implique pas forcément la précarisation du travail et le chômage de masse. Les pays qui pratiquent la «*flexisécurité*» - flexibilité du marché du travail, prise en charge financière et formation des sans emploi – connaissent des taux de chômage tout à la fois bas et également répartis entre les différentes catégories de la population. Les risques engendrés par une économie innovante doivent aller de pair avec un renforcement des droits des salariés – présence syndicale généralisée dans les entreprises notamment.

Mais cette croissance

recherchée ne contribuera-t-elle pas à péjorer l'environnement et à épuiser les ressources naturelles? Non si l'Etat intervient pour inciter à l'innovation verte par le biais d'une taxe carbone et de subventions.

Cet Etat protecteur et incitateur a besoin de ressources. Contrairement à ce que prétendent les chantages d'une imposition minimale, une fiscalité forte n'est pas un frein à l'innovation et à la croissance. Mais l'acceptation de l'impôt dépend d'une part de son caractère équitable et d'autre part de l'efficacité des dépenses publiques. Pour favoriser l'innovation, les auteurs préconisent une taxation allégée des revenus du capital. Ils distinguent entre la social-démocratie de la consommation, qui conçoit la redistribution sans se poser la question des incidences sur l'investissement et la croissance, et la social-démocratie de l'innovation,

qui redistribue tout en encourageant l'investissement innovant pour justement stimuler la croissance. La gauche n'a pas encore mené ce débat.

A propos de chacune des priorités politiques posées, Aghion et Roulet insistent sur la qualité de la gouvernance. Gouvernance dans la manière d'attribuer les aides publiques et de procéder aux investissements ciblés de manière à éviter le clientélisme et décentralisation des institutions, en particulier de formation et de santé. Enfin l'Etat repensé ne peut se passer d'instances d'évaluation indépendantes qui lui permettent de connaître l'impact de son action et si nécessaire de rectifier le tir.

Le propos s'adresse d'abord à la France, peu valorisée par le *benchmarking*. Mais la Suisse pourrait également en tirer profit.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1932#>
2. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Das-Ende-der-Mittelklasse/story/26498469>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/18290>
4. <http://www.lavieeconomique.ch/fr/archive/alltocs/201111.html>
5. <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=42256>
6. http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/wb/kartellrecht/pages/_detail.aspx?artID=Kartellrecht_Bundesrat_Modernisierung
7. <http://www.sgb.ch/f-index.php>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/18452>
9. http://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_du_cassis_de_Dijon
10. <http://www.infrarouge.ch/ir/1862-licenciements-rsquo-hemorragie-jusqu-rsquo-quand%A0>
11. <http://www.mire-restructuration.eu/docs/Leaflet%20Sweden%20FR.pdf>
12. <http://www.seuil.com/livre-9782021054293.htm>
13. <http://www.repid.com/>
14. <http://www.hrazg.ch/webservices/inet/zefix/zefix.asmx/SearchHTML?Amt=170&Out=0&Lang=2>
15. <http://www.domainepublic.ch/articles/18198>
16. <http://www.glencore.com/financial-overview.php>
17. http://2011.rechtaufnahme.ch/fileadmin/media/texte/fr/medias/Dossier_de_presse.pdf
18. <http://www.alliancesud.ch/fr/publications/downloads/Dossier-16-2011-web.pdf>
19. http://www.humanrights.ch/fr/Suisse/exterieure/Economique-exterieure/Transnationales/idart_4564-content.html
20. <http://www.domainepublic.ch/articles/17930>
21. <http://www.actares.ch/fr/index.php/news/article/roche-human-rights-violation>
22. <http://www.rechtohnegrenzen.ch/fr/campagne/droitsansfrontieres/>
23. <http://www.evb.ch/fr/p19401.html>
24. <http://www.domainepublic.ch/articles/17563>
25. http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_du_Probo_Koala
26. <http://www.evb.ch/fr/p25019265.html>
27. http://www.svp.ch/g3.cms/s_page/80890/s_page/80890/s_mode/display